



PRÉFET DES ARDENNES

Liberté
Égalité
Fraternité

Charleville-Mézières, le **29 MARS 2023**

Direction de la citoyenneté et de la légalité

Bureau du contrôle de légalité et de
l'intercommunalité

Mél : [pref-relations-
collectivites@ardennes.gouv.fr](mailto:pref-relations-collectivites@ardennes.gouv.fr)

Réf : BCLI/CM/2023

Le Préfet

à

Monsieur le président du conseil départemental
Mesdames et Messieurs les maires
Mesdames et Messieurs les présidents d'EPCI
Monsieur le président du CDG08
Monsieur le directeur du SDIS
Messieurs les présidents des associations de maires

En communication à Mesdames et Monsieur les
sous-préfets et copie à Madame la directrice
départementale des finances publiques

Objet : Contrôle de légalité – synthèse des observations annuelles

PJ : 5 fiches pratiques

À l'occasion du contrôle de la légalité des actes que vous m'adressez, mes services ont relevé un certain nombre d'irrégularités récurrentes.

Aussi, dans une démarche de prévention du risque contentieux, vous trouverez en annexes des fiches pratiques rappelant plusieurs points de réglementation. Celles-ci sont également accessibles à l'adresse suivante : <https://www.ardennes.gouv.fr/les-irregularites-frequentes-a1730.html>

En particulier, ces fiches tiennent compte de la mise en œuvre, depuis le 1^{er} juillet 2022, de la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements, qui est venue modifier un certain nombre de documents produits par les institutions locales et développer largement le recours à la dématérialisation pour la publication de leurs actes.

Pour une demande de conseil, je vous rappelle que vous avez la possibilité de saisir mes services aux adresses électroniques suivantes :

- Arrondissement de Charleville-Mézières : pref-relations-collectivites@ardennes.gouv.fr
- Arrondissement de Rethel : sp-rethel@ardennes.gouv.fr
- Arrondissement de Sedan : sp-sedan@ardennes.gouv.fr
- Arrondissement de Vouziers : sp-vouziers@ardennes.gouv.fr

Par ailleurs, le « guide du maire », élaboré par plusieurs ministères, est accessible à l'adresse suivante : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/guide-maire-2> Ce guide apporte un certain nombre de précisions utiles pour l'exercice d'un mandat local : statut du maire, pouvoirs de police, attributions du conseil municipal, intercommunalité, préparation et gestion budgétaires notamment.

Enfin, mes services vous accompagnent si vous souhaitez adhérer à la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité (@CTES), si ce n'est pas déjà le cas. Ce mode de transmission vous permet d'obtenir un accusé de réception immédiatement après l'envoi de l'acte, d'éviter certains coûts (affranchissements postaux, reprographies) ainsi que de limiter significativement le recours au papier. Vous trouverez sur la page suivante des modèles de délibération ainsi que de convention : <https://www.ardennes.gouv.fr/actes-a1732.html>

Vous pouvez également solliciter le référent @CTES à l'adresse électronique suivante : pref-relations-collectivites@ardennes.gouv.fr.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire dont vous pourriez avoir besoin.



Alain BUCQUET